

MÄERTERT-WAASSERBËLLEG



Commune
de MERTERT

AVIS DE PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public, qu'en sa séance du 19 septembre 2024 le conseil communal a adopté la modification du règlement-taxe relatif à l'utilisation des centres culturels, des voies et place publiques.

Cette délibération a été approuvée partiellement par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 12 décembre 2024, avec la référence FC05-2024-A354.

Le texte de la délibération est à la disposition du public, à la maison communale, du 27 décembre 2024 au 13 janvier 2025 inclus.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Wasserbillig, le 27 décembre 2024

Le Bourgmestre,
Jérôme LAURENT



Le Secrétaire,
Jean-Louis DUARTE